

être aussi rigoureuses que la politique canadienne et constituer un régime international de non-prolifération idéal, elles représentent un pas significatif de la communauté nucléaire internationale vers l'acceptation de conditions efficaces applicables aux transferts nucléaires.

Essais nucléaires

En 1978, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Union soviétique ont poursuivi leurs négociations visant à mettre fin aux essais nucléaires. Bien que les parties n'aient pu conclure un traité à ce sujet, des progrès ont été enregistrés sur les points suivants: la vérification, la portée des interdictions (y compris les explosions nucléaires dites "pacifiques") et la question de savoir si le traité pouvait entrer en vigueur sans la participation de tous les États dotés de l'arme nucléaire. On espère qu'une fois que ces négociations tripartites auront réussi à dégager les éléments clé d'un traité d'interdiction, on pourrait ensuite négocier celui-ci à l'échelle multilatérale à la Conférence de Genève sur le désarmement qui vient d'être reconstituée.

Les échecs répétés des discussions tripartites ont conféré davantage d'importance au débat tenu sur la question à l'Assemblée générale des Nations Unies. Tel que rapporté ailleurs, le Canada a coparrainé une résolution exhortant les États en cause à conclure un traité d'interdiction des essais véritablement exhaustif et vérifiable et à faire aboutir leurs négociations avant le début de la Conférence de Genève sur le désarmement. En outre, une résolution des pays non alignés, également appuyée par le Canada, invitait les États dotés de l'arme nucléaire à suspendre tout essai tant qu'un traité n'aura pas été conclu. Le Canada continue d'attacher une très grande importance à la signature d'un traité exhaustif et conserve l'espoir qu'on aboutira à un document acceptable dans un avenir rapproché.

Armes chimiques

Au cours de l'année 1978, les États-Unis et l'URSS ont poursuivi leurs discussions bilatérales en vue de déposer à la Conférence sur le désarmement un projet commun de traité sur les armes chimiques. Depuis deux ans, bon nombre des obstacles originaux ont été surmontés, mais il semble qu'il reste des détails à arrêter au chapitre de la vérification. Étant partie au Protocole de Genève de 1925 interdisant l'utilisation des armes chimiques et bactériologiques (biologiques), ainsi qu'à la Convention de 1972 interdisant la production et la possession d'armes bactériologiques, le Canada a pris une part active à toutes les discussions multilatérales visant à restreindre l'usage de telles armes.

Le Canada compte parmi les nations qui ont intensifié leurs efforts afin d'augmenter leur capacité de résoudre les problèmes que pourrait éventuellement poser la surveillance qu'exigerait une inter-